

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 30 mai 2016 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de l'arrondissement par intérim et Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
M. André Brideau, Directeur des travaux publics
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste
M. Yves Monty, chef de division Urbanisme, permis et inspections
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA16 16 0172

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 mai 2016

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 mai 2016 tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 03 ET SE TERMINE À 19 H 17

CIToyENS	SUJETS
PIERRE LACERTE	Zone C6/ Carte de zonage et zones contigües

La mairesse invite toute autre personne présente à poser des questions. Personne ne se présente au micro.

Période de questions des membres du conseil

CONSEILLÈRE	SUJET
MARIE POTVIN	Zone C6/ Carte de zonage

CA16 16 0173

Adopter un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 1177 relativement à la modification des usages du groupe communautaire de catégorie IV (usages reliés au culte) dans les zones C-1 et C-2

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER sans changement le second projet de règlement AO-320-P2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des grilles des usages et des normes des zones C-1 et C-2 ».

L'objet de ce projet de règlement est de prohiber l'usage communautaire de catégorie IV « culte et religion » dans les zones C-1 et C-2. Il se détaille comme suit :

1. L'annexe C du règlement de zonage (1177) est modifiée par la suppression, à la grille des usages et des normes de la zone C-1, de l'usage communautaire de catégorie IV : culte et religion.
2. L'annexe C du règlement de zonage (1177) est modifiée par la suppression, à la grille des usages et des normes de la zone C-2, de l'usage communautaire de catégorie IV : culte et religion.

VOTE

Votent en faveur: Céline Forget, Jacqueline Gremaud et Marie Potvin

Vote contre: Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.01 1164328003

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h21

70.01

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2016.